

## COMPTE RENDU

Du 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Etaient présents** : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, SCHMITT Jean-Dominique, PERREIN Alain, BONNET Julie, RUPPERT Virginie, HOFFMANN Fabienne, MARTIN Christopher et LOSSON Mickaël.

**Etaient absents** : MELY Arthur, excusé, donne procuration à GHIZZO Frédéric.  
Laurent BIBET, excusé.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **1 – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le règlement de la redevance d'occupation du domaine public GRDF jusqu'à la fin du mandat.

### **2 – CIMETIERE - TARIFICATION**

-Suite aux travaux d'aménagement d'un columbarium au cimetière communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant de la case au colombarium à 1 500€ pour une durée de 30 ans.

-Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant d'une concession de terrain à 150€ pour une durée de 30ans.

-Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant des renouvellements de concession de terrain et de case au colombarium à 150€ pour une durée de 30ans.

### **3 – RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024/2033 – CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de consulter par écrit les propriétaires fonciers concernant les produits de la chasse.

### **4 – SUPPRESSION EMPLOI - POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2°CLASSE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à fermer et supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (DCM n°46/2017) à compter du 07/01/2023 suite à l'admission à la retraite pour invalidité de Monsieur BISCHOFF Christophe.

### **5 – CREATION EMPLOI – ADJOINT TECHNIQUE 2°CLASSE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la création d'un emploi d'Adjoint Technique 2°classe à raison de 4 heures hebdomadaires soit 4/35<sup>ème</sup> relevant de la catégorie C à compter du 01/02/2023.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

## **6 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Amicale des Seniors : subvention à décider lors d'un prochain conseil sur présentation du bilan de l'association.
- Les Petites Mains : subvention à décider lors d'un prochain conseil sur présentation du bilan de l'association.
- UNC Vigy et Environs : 300€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à modifier la demande de subvention concernant les trottoirs de Gondreville.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à demander une subvention DETR pour l'aire de jeux de Gondreville.

## **7 – CCHCPP – CONVENTION URBANISME**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme avec la CCHCPP.

## **8 – RENOUVELLEMENT CONTRAT « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts de la commune avec la société « Nature & Paysages » de Vry pour l'année 2023 pour un montant de 23 500 € HT soit 28 200 € TTC.

## **9 – LOCATION DE LA SALLE ET STRUCTURE – TARIFICATION**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des locations de la salle comme suit :

- 250 euros le week-end (samedi-dimanche) pour les non-résidents.
- 150 euros la journée pour les non-résidents.
- 110 euros le week-end (samedi-dimanche) pour les résidents.
- 50 euros la journée pour les résidents.

La caution de 500 euros pour la location de la salle reste inchangée.

La location de la structure pour les habitants de Vry/Gondreville pour la somme de 50 euros reste inchangée ainsi que la caution de 500 euros.

## **10 – SUPPRESSION DELIBERATION « PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT »**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal annule la délibération n°32/2022 concernant le partage de la Taxe d'aménagement.

## **11- ACCEPTATION BORNAGE / PRISE EN COMPTE ACTIF COMMUNE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le bornage du futur terrain de l'aire de jeux de Gondreville et autorise le Maire à enregistrer le terrain cadastré Section 2 - Parcelle n°112 dans l'actif de la commune.

## **12 – DIVERS**

Le Maire informe :

- Repas des séniors 2023 aura lieu le 19/03/2023.
- Un pot pour les bénévoles de la Saint-Nicolas aura lieu le 03/02/2023 à 19h00.
- Les travaux « Eclairage Public » débuteront entre le 23/01/2023 et le 30/01/2023.
- Sécurité routière : vitesse, arrêt de bus, radar pédagogique.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.**

**Le Maire,**

**Dominique MAST**